Madame, Monsieur,

La Région Nouvelle-Aquitaine met en place un **fonds de soutien aux associations à hauteur de 5 millions d'euros**, sous forme d'un soutien conjoncturel à la perte d’activités liées à l’épidémie de COVID 19, selon les modalités suivantes :

* associations employeuses sur certains secteurs d’activité (culture, sport, formation, ESS, caritatives…), de moins de 50 salariés,
* intervention à 50% de l’assiette,
* subventions de 1500 à 20 000 euros.

Vous trouverez ci-après le lien vous permettant d'y accéder: <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-et-des-associations-impactees>

Cordialement.

--

Alexandre MALEYRIE

Professeur de sport

Responsable adjoint du service Jeunesse, Sports et Vie Associative

05 19 76 12 18

07 78 86 35 01

alexandre.maleyrie@haute-vienne.gouv.fr

DDCSPP de la Haute-Vienne

Service Jeunesse, Sports et Vie associative (JSVA)

39, avenue de la libération CS 33918

87039 LIMOGES CEDEX 1